



Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Cité administrative-Bâtiment 2-1 rue Joseph Chanrion-CS 20094
38032 GRENOBLE CEDEX 1
Tél. 04 57 38 65 38-Fax : 04 76 40 82 14-Mel : ddc@isere.gouv.fr
Site : <http://www.ddjs-isere.jeunesse-sports.gouv.fr>

Patricia FAYEN-Séjours avec hébergement : 04.57.38.65.24
M-Noëlle THILLET-Accueils de loisirs sans hébergement : 04.57.38.65.25

VVF VILLAGES
33 RUE EUGENE GILBERT

63038 CLERMONT FERRAND CEDEX 1

Récépissé de déclaration n° 383420003 d'un local hébergeant des mineurs

Local

Dénomination : CV DE L'APAS PROVENCE

Exploitant

Identité : VVF VILLAGES

Implantation

LE FAU 38650 ROISSARD
Tél : 04.76.34.07.62

Caractéristiques local

Nombre de lits ou capacité de couchage : 86
Date de l'avis pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans : 24/05/2011
Date de déclaration auprès de la direction des services vétérinaires : 08/12/2004

Caractéristiques ERP

Type : R Catégorie : 4
Date dernière visite commission sécurité : 13/09/2012
Date arrêté municipal d'ouverture : 17/06/1997
Remarques éventuelles : ACCORD PMI POUR 50 ENFANTS DE 3 A 6 ANS. CAPACITE 86 MINEURS + 12 ADULTES

Fait le 26 février 2013 à Grenoble



Pour le Préfet et par subdélégation
L'Inspectrice

Isabelle BECU-SALAÜN

Le déclarant s'engage à signaler toute modification ultérieure des éléments de la déclaration ou dans l'aménagement, l'équipement ou l'utilisation des locaux par écrit et dans les 15 jours suivant cette modification.

Ce récépissé atteste que l'exploitant a bien fait la déclaration prévue aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 25 septembre 2006. Il n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative compétente s'oppose, interdise, interrompe le séjour se déroulant dans ce local ou prenne toute autre mesure administrative prévue aux articles L. 227-5 et suivant du code de l'action sociale et des familles.